

L'an Deux Mille Vingt Trois le 12 Septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, après convocation légale du 07/09/2023, sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

Etaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Pierre BELY, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Jacqueline RODEANO, Juvénal TURPIN, Philippe HELLEGOUARCH, Isabelle MEUNIER, Dorothée CHABAUD, Olivier RAZUREL

Absents excusés

Christophe GRISARD donne procuration à Mme CHAPEL

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

excusé : Christophe GRISARD, Dorothée CHABAUD excusée donne procuration à Mme CHAPEL. Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

### **Approbation du compte rendu du dernier conseil à l'unanimité**

### **Captages des sources de La Doye et du Gratoux / Autorisation de traitement**

#### **Etudes et diagnostic SUEZ CONSULTING**

Mme Marie-Christine CHAPEL, maire de la commune de Boyeux Saint Jérôme rappelle à l'assemblée que suite aux recommandations de l'ARS (Agence Régionale de Santé) il convient de poursuivre les études et diagnostics afin de permettre l'obtention des autorisations de traitement des sources de La Doye et du Gratoux, Dit que cette offre posera un diagnostic et l'étude de faisabilité des installations de traitement et après collecte des données et analyses, permettra de présenter le dossier de demande d'autorisation de traitement. Pour ce faire donne connaissance de la proposition u cabinet SUEZ Consulting qui a déjà travaillé sur notre dossier de protection des captages avec le cabinet Archambault Conseil, offre d'un montant de 2 7 700 € HT hors option. Dit que cette étude est susceptible d'être subventionnable auprès de l'Agence de l'Eau Après étude et examen, Madame la Maire invite l'assemblée à se prononcer. Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de de valider la proposition du cabinet Suez Consulting tel qu'énoncée ci-dessus pour un montant de 27 700 € HT et charge Madame la Maire de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau notamment.

### **Rénovation du parc d'éclairage public**

#### **Avis sur la projection du SIEA**

Mme Marie-Christine CHAPEL, donne connaissance d'une étude théorique du SIEA dans l'optique de la modernisation totale de notre parc d'éclairage public au regard des économies d'énergie et au point de vue écologique. Deux options sont présentées avec un scénario optimal avec le remplacement de tous les équipements et un scénario transitoire avec un remplacement progressif. Ces propositions sont accompagnées des plans de financements simulés. Le SIEA sollicite donc toutes les communes afin de se positionner, sans engagement., afin de pouvoir globaliser un dispositif de financement auprès de la Banque des Territoires. Madame la Maire invite l'assemblée à se prononcer, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de se positionner pour une éventuelle rénovation dans le scénario optimal et pour un éventuel début de réalisation en 2025.

### **Repas du CCAS 2023**

Mme Marie-Christine CHAPEL, maire de la commune de Boyeux Saint Jérôme rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé de reconduire l'animation faite par M. Christian MAUPOME, alias Christian RICHARD, pour le repas des aînés 2023. Donne connaissance de son offre de prestation pour cette animation pour un montant charges comprises de 460 € soit seulement 10 € de plus que l'an passé. Précise que sa disponibilité sera le samedi 25 novembre 2023. Madame la Maire invite l'assemblée à se prononcer Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition d'animation du repas du CCAS 2023 telle qu'énoncée ci-dessus pour un montant charges comprises de 460 € et est d'accord que ce repas se fasse le samedi 25 nombre 2023 et charge Madame La Maire de signer le contrat à intervenir et tout document y afférent.

## Questions et informations diverses

Pour information, les travaux d'installation d'une antenne de téléphonie mobile nécessaire à sortir des hameaux de la commune de la zone blanche en matière de réception téléphonique devrait débuter prochainement sur les hauteurs de Boyeux sur un emplacement « Sur La Bisière » offrant la meilleure couverture possible vu le relief de moyenne montagne de la commune. Un permis a été déposé et accordé.

Mme La maire propose, en raison de contraintes techniques liées à des travaux importants notamment sur la voirie et nécessitant d'être deux employés, de prolonger le contrat saisonnier d'une semaine.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Madame Chapel a sollicité le SIEA afin de procéder à une numérisation éventuelle des cimetières, sachant que les logiciels et la formation seront gratuits mais qu'il convient de solliciter des géomètres experts afin de formaliser informatiquement les trois cimetières. Les devis seront sollicités dans ce sens sachant que le SIEA peut subventionner une partie de cette dépense.

Une surpopulation de chats errants est constatée sur le territoire communal.  
Une habitante sensibilisée s'est proposée de s'occuper de ce problème en relation avec la commune qui en est en attente de son retour.

Séance levée à 22 H 30

Mme La Maire  
Marie Christine CHAPEL

